L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

[illegible] par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 38. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, [illegible] OCTOBRE 1828. Vol. II.

Conditions.—L'Abeille parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année et le prix sera de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge [illegible].

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bozé, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

[illegible] Amérique.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit:

Le navire LOUISIANA, capt. [illegible], Le 22 Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall, Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone, Le 22 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman, Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. [illegible], Le 22 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de [illegible] est fixée aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

A VENDRE—24 mille cigarres de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure.

Sirop de calebasses.

Une quantité de boites de gouyaves et gelée.

40 bouteilles d'eau de fleurs d'orangers, par, SOLANA Y ARIZA.

Encoignure des rues St. Pierre et Bourbon.

18 aout.

SANGSUES à [illegible].

A VENDRE chez [illegible] & Co. au coin [illegible] Royale et St. Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir:

Elexir anti-glaireux du Dr. Guillié

5 livres sulfate de quinine

Bandages herniaires, sondes

Bougies et canulles en gomme [illegible]

Pilulliers à l'usage des pharmaciens

Boites en cartons assorties

Blanc des sultanes pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens

Baume de copahue [illegible]

Moxa Japonais &c. [illegible]

[illegible] Sulfate de quinine [illegible] d'une, 2, 4 et 8 onces.

2000 livres quinquina jaune par caisses de 25, 50 et 100 livres.

Jus de Limons par barils, gallons et bouteilles, à vendre par FORESTIER & Co.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de [illegible] lin, do. de baleine, [illegible] ne, le tout à des prix et conditions avantageux.

Chapeaux Blancs, de castors.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de Chapeaux blancs, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

SUCRE—69 boucauts beau sucre des Attakapas, à vendre par *Gordon, Forstall & Co.*

4 juin No 23, rue Toulouse.

A & ZUAVALIER, ont en magasin les articles suivans, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

Couvertures françaises de 3 points, 1ère. qualité, do. do. à lits de 4, 6 et 10 points,

Fil de Rennes, toile à draps, [illegible]

Linge de table, [illegible] à [illegible]

Vin rouge en barriques, de divers qualités

Vin blanc en tierçons.

Vin de Champagne en paniers et en caisses, de première qualité,

Vin de Bordeaux en caisses de divers crus,

Eau-de-vie en barils et en pipes, blanche colorée,

Bouteilles vides et bouchons. 1 Août.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Colla, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme [illegible] et régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle.-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

25 juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau à vapeur à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin [illegible] Sarah, d'où il repart, tous les [illegible] dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

6 juil. *Joseph T. Bauduc*

E. DEBERGUE.

Successeur de J. Gabarroche,

LE soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le [illegible] Azilia de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX, qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

13 juin E. DEBERGUE.

FABRICA de [illegible] [illegible] vende [illegible] de E. DEBERGUE, en le calle de St. Pedro, Plaza de Armas No. 23. 14 Abril

A vendre par les consignataires.

EN débarquement du brick Lupat de [illegible]

[illegible]

12 [illegible] à l'eau-de-[illegible]

122 paniers huile fine clarifiée.

1 caisse cote pailly en j.

[illegible]

3 do. [illegible] coudre, couleurs [illegible] Mexique.

1 do. fusils à pistons grand calibre.

1 do. pistolets do. do.

40 mille capsules première qualité.

Le tout ayant droit au drawback.

D. G. BORDUZAT & Co.

1er. juillet No. 108 rue royale

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, est maintenant en face de la Halle, angle des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble [illegible] les ouvrages du Docteur Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Dépot l'Antiglaireux du Dr. Guillié de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toute sorte d'objets en clinquaillerie, armes, mercerie, verroteries, faïence, cordes à linge, huile bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 *livres de beau Sucre pour $1, et [illegible] vres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.* 22 aout.

Peaux Sèches.

[illegible] Peaux Sèches à vendre par D. G. BORDUZAT & Co. Rue Royale, No. 108.

[illegible] août

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mlle. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale, soignée sont enseignées dans son établissement:

Les langues [illegible]	Histoire ancienne et moderne;
Anglaise et [illegible]	La Mytologie;
L'Ecriture;	Les belles Lettres;
Grammaire;	Le Dessin;
[illegible]	La danse; la musique vocale et instrumentale.
[illegible], avec des [illegible]	

Son établissement étant composé également [illegible] françaises et américaines, les deux langues sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

[illegible] Evershed pénétrée des devoirs que [illegible] son état, et [illegible] les remplir avec [illegible]

[illegible]

AVIS—Daniel Grégoire Borduzat, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a contracté une raison de commerce avec Mr. Antoine Mathieu Borduzat, son père, à Bordeaux ; que lui seul sera le gérant de la société à la Nouvelle-Orléans, et qu'à dater du 1er. Juillet 1828 la signature sociale de la maison à la Nlle. [illegible] sera D. G. Borduzat & Co.

[illegible] l'honneur d'annoncer aux négocians de cette ville, et de la Louisiane qui pourraient avoir des assurances commises sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndic des assureurs de cette [illegible] ville, pleins pouvoir de les représenter dans toutes affaires d'assurances et dans le cas d'avaries particulières, grosses et communes, soit sur corps et bâtiment soit sur marchandises, messieurs les intéressés sont invités de faire viser leurs comptes de réclamations par l'agent général D. G. Borduzat, à défaut de quoi ils seraient de nul effet, et refusés au paiement.

[illegible]

VICT. ROUBAGE désire à vendre les articles suivans, importés par le brick [illegible] venant de Bordeaux,

100 barils de 30 gallons eau-de-vie blanche [illegible]

[illegible] vin [illegible] de Médoc

[illegible]

20 barriques vin rouge [illegible] de Médoc au [illegible]

100 barriques vin rouge, divers [illegible]

20 barriques vin blanc, Sauterne, Grave [illegible] Baisne.

[illegible] caisses vins rouge et blanc.

[illegible] eau-de-vie de Cognac [illegible] premiers bouteilles de Bordeaux.

[illegible]

[illegible] du bureau de cette feuille, on [illegible] recommandations. 5 s

AVIS—Le soussigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Iberville à 2 ou 3 milles au-dessus du Bayou Plaquemine, et du même bord, y continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les cours de district dans les paroisses Est et Ouest Baton-Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Ascension et autres de l'intérieur de Lafourche.—En se chargeant des affaires qui lui seront confiées, le soussigné stipulera toujours, lorsque ses cliens en manifesteront le désir, de conduire lui même sans augmentation d'honoraires, ces affaires jusqu'en appel inclusivement, si le cas y échet.—Près de vingt ans de pratique, tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses susdites, semblent dispenser le soussigné de la nécessité de [illegible], ses soins et son activité ne laisseront [illegible] à désirer [illegible] pour le succès des causes qui lui seront confiées.

Le soussigné a confié à son confrère, Mr. P. Soulé, avocat résidant à la Nlle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Moreau Lislet, la suite, (selon la liste qu'il lui a remise) des affaires de son cabinet non encore terminées; les talens de Mr. Soulé, les grandes lumières de Mr. Moreau Lislet, son associé, sont les meilleurs garants qu'on puisse désirer que ces affaires seront conduites à leur fin d'une manière convenable, indépendamment de ce que le soussigné, toutes les fois que les affaires en appel le conduiront en ville, joindra ses soins à ceux de ces Messieurs.

Toutes personnes à la Nlle-Orléans ayant des communications à faire au soussigné, peuvent les lui faire parvenir avec célérité en les donnant à son fils Adolphe Cuvillier, commis greffier de la Cour Suprême, demeurant rue St. Pierre, No. [illegible], vis-à-vis de la prison de l'Etat.

Yberville, ce 8 Aout 1828. CUVILLIER.

18 aout—3 1pa

CHANGEMENT DE DOMICILE. BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. RENOU, Docteur en Médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour [illegible]

S'ad. E. SOREL, rue Royale No. 1[illegible]

17 [illegible]

ANTOINE MICHOUD, propriétaire de la [illegible] du Terre-aux-Boeufs, du Chef-[illegible], limitée par la rivière de ce nom, le Lac [illegible]train, le Bayou Sauvage et les vacheries de Mrs. [illegible] et héritiers Dreux, voulant établir une vacherie, afin que les propriétaires des animaux qui sont actuellement dans ce vaste pâturage [illegible] à les retirer dans un délai de 60 jours, passé lequel, comme ces animaux sont furieux et foncent sur les hommes qui passent, il les fera tuer au [illegible], et les laissera morts sur place.

[illegible] sept.

ARRIVE par la [illegible], venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, [illegible]

Fromage de Gruyère de la Suisse.

Pruneaux de Tours en boites de dix livres,

Figues de Marseille,

Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c

8 mai. F. BERTOULIN

LES soussignés [illegible] de recevoir par le navire le Commerce, un joli assortiment de bijouterie parfaitement dorée, tels que bracelets, boucles de ceinture et belles parures à la Dame Blanche, &c.

23 juil. Ch. JOURDAN & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre

Un emplacement No. 5 dans l'ilet 57 faubourg [illegible], dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 6 dans l'ilet No. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 18 dans l'ilet No. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 7 dans l'ilet No. [illegible] faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 6 dans l'ilet No. 88 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

[illegible]

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 12, dans l'ilet No. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. [illegible] dans l'ilet No. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 10 dans l'ilet No. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. [illegible] dans l'ilet No. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. [illegible] dans l'ilet No. 88 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

[illegible]

faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 3 dans l'ilet No. 88 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 4. dans l'ilet No. 88 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 9. dans l'ilet No. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 7, dans l'ilet No. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 10. dans l'ilet No. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 13. dans l'ilet No. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 11. dans l'ilet No. 38. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 6. dans l'ilet No. [illegible] faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 7. dans l'ilet No. 37. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 11. dans l'ilet No. 19. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. [illegible] dans l'ilet No. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement No. 7. dans l'ilet No. 38, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu des ordres de saisie lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente Lundi 20 Novembre prochain à midi, au café de Hewlett, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugements rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 20e. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacemens et autres terres [illegible] de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidens [illegible] être saisis et vendus pour taxes, de [illegible] dues à la corporation de la Nlle.-Orléans, [illegible] d'autres objets approuvé le 18 Mars 1828.

LOUIS [illegible], [illegible]

18 Aout [illegible]

EN débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par les soussignés. 36 rouleaux corde d'emballage. 16 sacs Ficelle.

11 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

A VENDRE.—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, on le donnera à bon compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & co. libraires.

14 avril Ch. JOURDAN & Co.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickle Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des diverses obligations qu'il a souscrites, comme principal, le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Barthème Allain, ses cautions—le 27 de Décembre 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnold Beauvais, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Boni, ses cautions—le 17 Décembre 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beaurain, ses cautions—le 26 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et [illegible], ses cautions—le 20 [illegible] 1827, conjointement avec Charles Morgan et Auguste Lebime, ses cautions—le 21 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Armand [illegible], ses cautions, soient levées et annullées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes co-intéressées de produire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans l'espace de quarante vingt-dix jours après la dernière publication [illegible] pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de Juillet mil huit cent vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur, [illegible] DERBIGNY, [illegible] 14 juillet.

CHAPEAUX DE CASTOR.

RUE DU CANAL No. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire France, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à des prix modérés. 12 aout.

FORESTIER & Co. [illegible] ST. PIERRE & ROYALE.

LES soussignés offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivans, en débarquement du France :

Anis	Eau de fleurs d'oranger,
Cassade,	Vinaigre distillé,
Calomus aromaticus,	Canelle de Ceylan,
[illegible] oriental,	Bandages herniaires,
Jalap en poudre,	Pains à cacheter,
Huile de Croton,	Noix muscades,
Essence de Rose,	Rac. de Guimauve,
Bo. Sabine,	[illegible]
Do. Canelle,	[illegible]
Vermillon de Chine,	[illegible]
Baie de Genièvre,	Coloquinte,
Sagou,	Lichen d'Islande,
Arrow Root,	Mine en bâtonet, etc.

On trouve toujours chez eux le Rob Anti-Siphilitique de Laffecteur, le Régénérateur, Pilules Glaireux de Guilhé, le Remède du Dr. Le Roy, ainsi que tous les articles relatifs à leur profession.

[illegible] Août FORESTIER & Co.

EN débarquement des navires Illinois et Missouri et à vendre par le soussigné.

10 balles Indiennes françaises
3 " Mousselines "
1 " [illegible]
[illegible] Fil [illegible]
2 " [illegible]
1 " Velours [illegible]
1 " [illegible]
2 " Echarpes et fichus gaze,
Du plus nouveau goût.
10 balles [illegible]
25 [illegible] qualité.

(en marge: [illegible] droit au drawback)

P. [illegible]

[illegible] rue Royale No. 1

BEURRE—En débarquement du bateau-vapeur Jubilee, 27 fréquins [illegible] mois de Mai, à vendre par [illegible] S. PAXTON [illegible]

LES personnes qui ont quelques [illegible] contre la succession de feu Antoine Martin, décédé en cette ville, [illegible] de se présenter chez le soussigné. V. ROUMAGE.

25 aout—[illegible] Ex. testamentaire.

M[illegible]—10000 [illegible] valis [illegible] à vendre par BORDUZAT & Co. RueRoyale no. 108.

[illegible] juillet

EN débarquement [illegible] BEURRE—300 barils farine fraiche superfine, 50 [illegible] 20 fréquins beurre frais, en débarquement et à vendre par JOHN [illegible]

30 Août Rue Conti No. 23.

PANACEE DE WILSON

MR. WILSON, vient d'établir chez les soussignés, un dépôt de sa Panacée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les Maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales.

Le prix de chaque bouteille est de deux piastres.—Ils offrent également une partie de Canelle de première qualité.

1er. sept. Ch. JOURDAN & Co.

EN débarquement du navire Charleston de la Havane—29 caisses d'excellent sucre blanc 82 sacs café vert, à vendre par

25 aout J W ZACHARIE [illegible]